



Conseil économique et social

Distr. générale
18 novembre 2021

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre
Quatrième réunion
En ligne, 17 et 18 novembre 2021

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

Examen et adoption des conclusions et recommandations de la réunion

Projets de recommandations

I. Rapports soumis au Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre – Présentation des rapports et débats :

A. Sous-programme 9 : Pauvreté, inégalités et politiques sociales

1. Le Comité a recommandé ce qui suit aux États membres :
 - a) Tirer parti de l'assistance technique de la CEA, qui peut être obtenue aisément par l'envoi d'une lettre de demande officielle à la Secrétaire exécutive ;
 - b) Collaborer avec la CEA pour la diffusion des produits et outils du savoir de la Commission et leur adoption par les décideurs.
2. Le Comité a recommandé ce qui suit à la CEA :
 - a) Mieux préciser et partager les moyens par lesquels les États membres peuvent demander un appui technique à la Commission ;
 - b) Mieux faire connaître les critères selon lesquels les États membres sont retenus pour bénéficier de l'appui technique de la Commission ;
 - c) Assurer un suivi plus constant des programmes nationaux et utiliser et diffuser les bonnes pratiques et les bons exemples de réduction des ressources requises et d'accroissement de l'efficacité ;
 - d) Intensifier son soutien aux États membres pour lutter contre l'extrême pauvreté, qui reste persistante malgré des décennies d'intervention.
 - e) Renforcer son assistance technique aux États membres pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques sociales.

* E/ECA/CSPPG/4/1.



B. Sous-programme 6 : Égalité des sexes et autonomisation des femmes

3. Le Comité a recommandé ce qui suit aux États membres :
 - a) Tirer pleinement parti de l'appui technique et des services de conseil proposés par la Division ;
 - b) Utiliser les résultats des recherches de la Division sur les questions de genre lors de l'élaboration de leurs programmes nationaux.
4. Le Comité a recommandé ce qui suit à la CEA :
 - a) Étendre l'appui technique et les services de conseil aux pays qui ne sont pas pris en compte dans les activités en cours ;
 - b) Étendre la mise en œuvre de l'indicateur révisé de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique au-delà des deux pays qui y ont été inclus ;
 - c) Mettre davantage l'accent sur le partage des bonnes pratiques en matière de lutte contre les inégalités entre les sexes, en vue de l'adoption et de l'adaptation possibles de ces bonnes pratiques par les États membres ;
 - d) Appuyer les États membres dans la mise en œuvre et le suivi du Plan d'action pour l'égalité des sexes adopté dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

II. Séances parallèles

A. Séance parallèle 1 – Exploiter les emplois productifs : doter les femmes et les filles des compétences de demain

5. Le Comité a recommandé ce qui suit aux États membres et aux partenaires :
 - a) Promouvoir la collecte de données ventilées par sexe sur l'enseignement des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) et l'utilisation des technologies numériques afin de déterminer les disparités entre les sexes en vue de l'adoption de politiques fondées sur des données factuelles ;
 - b) Élaborer une stratégie d'enseignement des STIM qui favorise l'égalité des sexes ;
 - c) Envisager le recours aux quotas et à l'action positive dans les pratiques de recrutement et d'embauche pour améliorer les perspectives et les possibilités d'emploi pour les filles qui étudient les STIM ;
 - d) Encourager les subventions et les aides, y compris l'octroi de bourses d'études, afin de réduire les obstacles financiers à l'éducation et à la formation dans le domaine des STIM ;
 - e) S'attaquer au langage sexiste dans les domaines de l'enseignement des STIM, de la formation, du recrutement et du développement des carrières, au moyen de programmes de renforcement des capacités destinés à des parties prenantes ciblées, notamment les médias et le secteur de la publicité ;
 - f) Promouvoir l'adoption de l'enseignement des STIM dans les écoles dès le plus jeune âge, dans les programmes d'enseignement nationaux et dans les activités extrascolaires.

6. Le Comité a recommandé ce qui suit à la CEA :

a) Soutenir les États membres par des programmes de mentorat pour les femmes et les filles dans l'enseignement des STIM et la formation en ces matières, notamment grâce à la collaboration avec des organisations et des institutions liées aux STIM, à des visites d'apprentissage et à des simulations et expériences de travail à court terme ;

b) Mobiliser les femmes influentes dans les domaines des STIM pour qu'elles servent de mentors aux filles qui sont encore à l'école ;

c) Entreprendre une action de plaidoyer et de promotion en mettant en avant des femmes pionnières historiques dans les domaines des STIM en tant que modèles pour motiver les femmes et les filles à faire des choix de carrière similaires ;

d) Envisager de créer des prix liés aux STIM pour reconnaître l'excellence et la contribution à la science ;

e) Soutenir l'élaboration de politiques et de stratégies visant à aider les États membres à promouvoir l'enseignement, la formation et les possibilités d'emploi dans le domaine des STIM pour les femmes, en mettant l'accent sur l'aptitude à se servir des outils numériques et sur l'utilisation des technologies ;

f) Promouvoir l'utilisation de plateformes technologiques sûres, responsables, de grande qualité et productives par les filles, en mettant l'accent sur les possibilités d'apprentissage en ligne ;

g) Plaider pour que le travail non rémunéré et le manque de temps soient davantage reconnus comme obstacles à l'autonomisation des femmes et à une utilisation productive du temps par elles.

B. Séance parallèle 2 – Promouvoir l'emploi inclusif et résilient des jeunes en Afrique, maintenant et après la pandémie de COVID-19

7. Il est demandé ce qui suit à la CEA :

a) Plaider en faveur d'une définition universelle à l'échelle régionale de « jeunes ».

b) Élaborer des produits du savoir et des outils stratégiques pour guider les États membres quant à la manière de créer efficacement des emplois décents pour les jeunes, tout en répondant à leurs aspirations croissantes et en réduisant les inégalités dont ils sont l'objet au moment de leur transition vers l'âge adulte.

c) Fournir des orientations techniques stratégiques quant à la manière de prendre efficacement en compte les jeunes au moment de leur transition vers l'âge adulte, y compris en coordonnant l'action de plusieurs institutions : famille, écoles, entreprises, secteur privé, organisations non gouvernementales et communautés.

d) Fournir un appui technique pour l'élaboration de politiques et d'outils portant à la fois sur la formation précoce et le service communautaire ainsi que sur l'insertion professionnelle.

C. Séance parallèle 3 – Croissance inclusive et résiliente en Afrique : le rôle de l'aménagement du territoire

8. Le Comité a recommandé ce qui suit aux États membres :

a) Renforcer les liens entre les politiques et stratégies urbaines et industrielles afin de garantir que l'urbanisation s'accompagne d'une création adéquate d'emplois productifs ;

b) Donner la priorité à l'urbanisation dans les plans nationaux de développement, également comme moyen de mobiliser les acteurs et les ressources ;

c) Transmettre les demandes d'assistance technique à la CEA dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'urbanisation ;

d) Intégrer l'aménagement du territoire dans la planification économique afin de prendre des décisions d'investissement judicieuses en la matière, et consacrer des ressources financières et humaines appropriées à la mise en œuvre ;

e) Renforcer les moyens de faire appliquer la législation urbaine et les codes du bâtiment compte tenu des incohérences actuelles ;

f) Favoriser le développement économique local dans les zones rurales afin d'offrir des possibilités et de fournir des services permettant de faire face à l'exode rural ;

g) Veiller à ce que l'aménagement du territoire précède les développements et les investissements économiques et physiques afin d'éviter l'étalement urbain et les établissements non planifiés.

9. Le Comité a recommandé ce qui suit à la CEA :

a) Adapter son appui technique en tenant compte des particularités des régions et des pays ;

b) Faciliter l'échange de données d'expérience en matière d'aménagement du territoire et de planification économique entre les États membres ;

c) Faire mieux connaître et de manière plus systématique ses travaux sur l'urbanisation aux États membres, compte tenu de la demande croissante de soutien ;

d) Collaborer mieux avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) en vue de fournir un appui technique conjoint pour améliorer les politiques et stratégies urbaines ;

e) Veiller à ce qu'il soit dûment tenu compte des considérations climatiques dans l'assistance technique en matière d'urbanisation.

III. Débat général sur le thème de la quatrième réunion : « Mieux construire pour un avenir inclusif et résilient dans le contexte du COVID-19 »

A. Présentation du document de synthèse

10. Le Comité a recommandé aux États membres de renforcer la résilience en intégrant dans les plans de relance les questions de genre, les petites et moyennes entreprises et l'aide aux ménages vulnérables et pauvres.

11. Le Comité a recommandé à la CEA de :

- a) Diffuser le rapport technique sur les risques et les vulnérabilités ainsi que l'indice correspondant, le but étant de susciter l'action et l'adhésion des États membres ;
- b) Participer aux rencontres et programmes nationaux sur la pauvreté afin d'améliorer l'adhésion aux avis techniques de la CEA et la cohérence de ceux-ci ;
- c) Apporter aux États membres un appui technique cohérent et soutenu plutôt que ponctuel.

B. Séances de groupes

Mettre l'urbanisation au service de l'inclusion et de la résilience

12. Le Comité a recommandé aux États membres et aux partenaires de :

- a) Aligner les plans économiques sur le financement et la planification de l'urbanisation durable ;
- b) Mieux relier le développement urbain et le développement rural et reconnaître l'interdépendance entre les deux ;

13. Le Comité a recommandé à la CEA de :

- a) Fournir une assistance technique aux États membres en vue de placer l'urbanisation au cœur de la planification nationale du développement ;
- b) Faciliter les concertations politiques de haut niveau associant différents acteurs au niveau national, afin de les sensibiliser à l'importance de l'urbanisation dans la croissance et la transformation globales et, partant, d'y mieux sensibiliser les décideurs ;
- c) Élargir la diffusion et le partage de ses produits et outils de connaissance relatifs à l'importance de l'urbanisation en tant que question transversale dans la planification économique nationale ;
- d) Entreprendre des évaluations multisectorielles de l'urbanisation axées non seulement sur les politiques urbaines, mais aussi sur la planification du développement national et les politiques industrielles ;
- e) Identifier les points focaux au niveau des pays et travailler avec eux au niveau des ministères concernés dans les États membres et assurer la cohérence avec les partenaires et les intervenants ;
- f) Faciliter le processus d'apprentissage et le partage d'expériences entre pays confrontés à des défis communs en matière d'urbanisation ;
- g) Tenir compte des effets des changements climatiques dans les villes africaines et leurs implications en matière de politiques.

Égalité des sexes, autonomisation et résilience des femmes

14. Le Comité a recommandé ce qui suit aux États membres :

- a) Mettre en place des structures permanentes d'appui et des plans d'investissement officiels pour soutenir les femmes du secteur informel ;
- b) Mettre en place des structures, des entités et des organismes de recherche qui fournissent des informations scientifiques sur les questions liées à l'égalité entre les hommes et les femmes, afin d'appuyer la mise en œuvre au niveau national de mesures d'intervention fondées sur des données factuelles porteuses de transformation en la matière ;

c) Envisager la promulgation et l'application de législations visant à protéger les victimes de violences sexistes ;

d) Soutenir les structures nationales et locales qui travaillent sur les problèmes liés à l'égalité des sexes, en particulier celles qui fournissent des services aux femmes ;

e) Promouvoir la collecte de données sur le terrain, notamment en collaboration avec les organisations de la société civile, afin d'enrichir les données ventilées par sexe au niveau national ;

f) Veiller à ce que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes soient au cœur des priorités et des plans nationaux de la lutte contre la pandémie ;

g) Créer un fonds national pour les femmes afin d'encourager la participation des femmes à la prise de décisions, en mettant l'accent sur les programmes de tutorat destinés aux jeunes femmes entrées en politique ;

i) Créer des académies pour renforcer les capacités des jeunes et leur permettre de s'engager en politique, y compris des académies qui mettent l'accent sur d'autres compétences et parcours professionnels, notamment les arts, les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques, entre autres ;

k) Promouvoir l'utilisation des outils numériques par les femmes travaillant dans le secteur informel, pour leur permettre de présenter et vendre leurs produits sur des plateformes virtuelles, faire des affaires et mener des activités économiques ;

l) Apporter un soutien financier aux femmes touchées par la pandémie de COVID-19, par des fonds, des transferts monétaires et d'autres initiatives de protection sociale pertinentes ;

m) Soutenir les femmes en tirant parti de groupes de chaînes de valeur qui permettent la création de richesses et donc l'élimination de la pauvreté, par l'ajout de valeur et le partage de bonnes pratiques ;

n) Reconnaître et soutenir les moyens de subsistance des familles, où les femmes peuvent être affectées par inadvertance par la pandémie, à travers les effets subis par les membres masculins de la famille qui subviennent aux besoins du foyer ;

o) Promouvoir une masculinité positive et faire participer les hommes et les garçons aux efforts faits au niveau national pour autonomiser les femmes et parvenir à l'égalité des sexes.

15. Le Comité a recommandé ce qui suit à la CEA :

a) Compiler et diffuser une liste de bonnes pratiques à travers l'Afrique, en termes de structures de soutien et de législation relatives aux questions liées au genre ;

b) Soutenir la diffusion de résultats de la recherche et des bonnes pratiques en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes par le renforcement des capacités et l'assistance technique ainsi que la prise en compte des considérations d'équité entre les sexes dans les différents secteurs qui peuvent faire progresser l'autonomisation économique des femmes ;

c) Mettre en place, en complément d'autres efforts déployés dans la région, une plateforme permettant aux femmes entrepreneurs de partager des informations et des bonnes pratiques ;

d) Promouvoir l'inclusion financière et l'alphabétisation numérique comme moyen de traiter la question de l'autonomisation des femmes.

La pauvreté, la vulnérabilité et la Zone de libre-échange continentale africaine

16. Le Comité a recommandé que la CEA :

a) Fournisse en permanence aux États membres un soutien technique pour l'élaboration de politiques et de programmes visant à lutter contre la pauvreté et à réduire la vulnérabilité à la pauvreté ;

b) Diffuse ses rapports plus tôt pour permettre aux États membres de participer plus efficacement et de contribuer aux débats du Comité.
